



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisanat

Question écrite n° 118605

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales à propos des propositions inscrites dans « Artisanat et petite entreprise », édité par l'union professionnelle artisanale (UPA). Parmi celles-ci, les auteurs préconisent de supprimer la majoration de 25 % de la base d'imposition des revenus des chefs d'entreprise ayant le statut de travailleur indépendant et n'adhérant pas à un centre ou une association de gestion. Aussi il le prie de lui préciser son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118605

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1714